



Lycée Louise Michel
7 rue Pierre Marie Derrien
94 500 Champigny sur Marne
☎ : 01 48 82 07 35
☎ : 01 48 81 85 28
ce.0940112@ac-creteil.fr

Courrier du
Proviseur du lycée

Les épreuves tests de la section euro se tiendront **le vendredi 05 juin à partir de 14h sous réserve des informations** futures de la réouverture des lycées fixée actuellement au 02 juin.

L'accueil des candidats et les conditions de passation des épreuves respecteront les mesures de sécurité et de distanciation sociale en vigueur.

Voici un petit récapitulatif quant aux tests de recrutement de la future section européenne ainsi que quelques informations à l'attention des enseignants du collège pour fournir quelques explications aux familles.

La section européenne est une option de 2h qui s'ajoutent aux enseignements obligatoires de 2nde. Ces 2h se répartissent en 1h d'enseignement d'une Discipline Non Linguistique (l'histoire géographie du monde anglophone à Louise Michel) et 1h de Langue Vivante spécifique (culture et civilisation du monde anglophone). Attention, la section européenne n'est pas un enseignement de complément ou de renforcement en anglais. Ces 2h étant dispensées en anglais, il est nécessaire que les candidats aient un niveau suffisant pour suivre ces cours. Nous organisons donc un test de recrutement au niveau B1 du Cadre Européen pour les Langues. Ce test se compose de 2 parties : une compréhension orale d'une durée de 30 minutes (plusieurs documents audio avec QCM et textes à trous) et une compréhension écrite et d'expression écrite d'une durée d'1h30 (compréhension écrite de différents types de document ; expression écrite à partir de documents relatifs à la DNL). Nous aménageons une pause de 10 minutes entre les 2 épreuves.

Le test aura lieu le vendredi 05 juin après-midi. Le test commencera à 14h, les candidats sont priés de se présenter au moins 1/2 heure avant afin de procéder à la vérification des identités, le placement et l'émargement.

Les résultats seront disponibles sous 2 semaines et seront transmis aux chefs d'établissements des candidats.

La section européenne n'ouvrant pas droit à dérogation, seuls les collèges dépendant de notre lycée sont invités à passer le test.

Voici pour les informations. Une fiche convocation est aussi en pièce jointe qui sera à présenter à l'entrée de l'établissement.

Cordialement

P. ALCHOURROUN